

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Club de la Presse de Bordeaux - Subvention 2013 - Décision -
Convention - Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Club de la Presse de Bordeaux est une association loi 1901 créée en 1979 qui regroupe des journalistes représentant les médias de Bordeaux et de sa région, et des professionnels de l'information et de la communication des entreprises et des collectivités territoriales.

Le Club de la Presse fonctionne comme un point de rencontre et de dialogue, libre de toute attache politique, philosophique, confessionnelle ou syndicale, qui se propose d'accueillir dans la région tous les journalistes français et étrangers, en facilitant leur séjour et leur mission. Il a également l'ambition d'aider les jeunes journalistes à trouver aide et conseil auprès des aînés.

L'association se compose de membre actifs, journalistes professionnels dans les conditions définies par la loi, exerçant ou ayant exercé à Bordeaux ou en Aquitaine, de membres associés, attachés de presse et chargés de relations publiques définis par l'arrêté du 23 octobre 1964 et l'Association Françaises des Relations Publiques (ils doivent habiter Bordeaux ou l'Aquitaine et être agréés par le Conseil) et des membres participants, étudiants en journalisme, étudiants en communication, personnes morales ou personnes physiques en contact avec le monde de la presse et agréés par le Conseil.

Le Club de la Presse compte 430 membres :

- 120 journalistes représentant la quasi-totalité des médias de Bordeaux et des correspondants régionaux de la presse régionale,
- 200 professionnels de l'information et de la communication des entreprises et des collectivités territoriales de la métropole régionale,
- 110 étudiants en journalisme et communication (écoles et université de Bordeaux).

L'association emploie 2 salariés (1 CDI et un journaliste pigiste) dont les emplois sont notamment pérennes grâce aux ressources publiques ; elle fait également appel à plusieurs bénévoles (18).

A travers ses publications ("*La Lettre Presse et Communication*"), l'organisation régulière de conférences de presse, de débats, de colloques et événements divers, le Club de la Presse de Bordeaux est impliqué dans la vie citoyenne de la Communauté urbaine de Bordeaux, contribuant à la lisibilité des initiatives locales et constitue ainsi un relais d'information appréciable pour un grand nombre d'acteurs locaux.

Dans sa publication, "*L'annuaire du Club de la Presse*", les coordonnées des collaborateurs du service communication de La Cub sont communiquées et une page d'insertion publicitaire est réservée afin que les professionnels de l'information et de la communication puissent recevoir le meilleur accueil en accédant à une information de qualité.

Enfin, le site web du Club de la Presse www.club-presse-bordeaux.fr permet la diffusion en temps réel d'informations concernant les professionnels des médias et de la communication et l'activité économique des entreprises du département et de la région. Un lien vers le site www.lacub.com est également proposé.

En 2013-2014, le Club de la Presse souhaiterait développer des ateliers, des rencontres professionnelles "face à la presse", des débats de déontologie en partenariat avec les communicants.

Les actions envisagées sont multiples :

- action en direction de la communauté des journalistes, celles des communicants, celles des professionnels de l'information. Elle prendra la forme d'organisation de conférences de presse, d'ateliers de sensibilisation aux nouveaux outils et moyens d'expression, de publication d'annuaire des adresses utiles, d'une actualisation d'un site entièrement dédié à cette communauté professionnelle, mais aussi aux élus, aux responsables, aux étudiants, aux associations ;
- action en direction des acteurs publics : organisation de "face à la presse" et invités (on ou off). Un groupe de journalistes se chargera de ce calendrier. Des rencontres seront parfois programmées en liaison avec les communicants représentés au sein du Club de la Presse ;
- action en direction des différents publics, usagers de la presse et des médias, scolaires et étudiants, associations : par la participation à de nombreuses associations professionnelles et colloques, pour la plupart orientés vers le souci déontologie.

Pour poursuivre les actions déjà engagées et développer celles envisagées en 2013-2014, le Club de la Presse sollicite un soutien financier de La Cub à hauteur de 15 000 € au titre de l'année 2013.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 92 060 € (dont 53 623 concernent les charges de personnel).

Les autres ressources de l'association sont principalement :

- des prestations de services (organisation de conférences, publicité, vente de copies...) : 33 000 €
- des cotisations : 20 200 €

- des subventions :
 - . Conseil Régional d'Aquitaine : 12 000 €
 - . CG 33 : 8 000 €

La Ville de Bordeaux met quant à elle un local à disposition de l'association à titre gracieux.

Aussi, il vous est proposé, à l'instar des années précédentes, d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association au titre de l'année 2013 et pour ce faire, d'autoriser le Président à signer la convention réglant les modalités administratives et financières de son règlement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2012/088 du 21 décembre 2012, reçue en Préfecture le 26 décembre 2012, approuvant le Budget Primitif 2013,

VU le dossier de demande de subvention d'un montant de 15 000 € et le budget prévisionnel de l'association,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le Club de la Presse de Bordeaux constitue un relais d'information appréciable pour un grand nombre d'acteurs locaux et contribue, par le biais de son réseau de journalistes et de communicants, à la visibilité des initiatives locales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté urbaine de Bordeaux de soutenir financièrement le Club de la Presse,

DECIDE

Article 1 : Une subvention de 15 000 € est allouée au Club de la Presse de Bordeaux au titre de l'année 2013,

Article 2 : Le projet de convention administrative et financière joint en annexe est approuvé,

Article 3 : Le Président est autorisé à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, article 6574, fonction 0230, CRB VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 16 OCTOBRE 2013

M. ALAIN CAZABONNE